

A l'attention des parents d'élève de  
l'école de votre enfant

Ixelles, le 30 juin 2023

**Objet** : Rentrée scolaire : 2 enseignants par classe pendant 8 heures par semaine et nouveaux horaires.

Chers parents,

L'année prochaine, plusieurs évolutions entreront en vigueur dans nos écoles. Ces évolutions sont liées aux réformes du Pacte pour un enseignement d'Excellence, aux moyens complémentaires dégagés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'enseignement ainsi qu'aux financements communaux dévolus spécifiquement à la pédagogie.

**Dans toutes les classes primaires, 2 enseignants pendant 8 heures de cours par semaine**

Dès la rentrée scolaire prochaine, les classes primaires des écoles communales d'Ixelles bénéficieront en moyenne de 8 périodes de co-enseignement. Les périodes de co-enseignement sont des heures de cours pendant lesquelles deux enseignants sont présents ensemble dans une classe pour dispenser les apprentissages et soutenir les élèves, notamment celles et ceux qui rencontrent plus de difficultés.

Elles permettent d'apporter un véritable soutien scolaire aux élèves tout en assurant la continuité des apprentissages. Elles offrent également la possibilité de faire du dépassement, d'organiser des activités en binôme et de soutenir le travail des enseignants.

Très concrètement, à la rentrée, deux enseignants seront présents simultanément pendant en moyenne 8 heures de cours par semaine pour vos enfants. Cela représente l'engagement de 20 enseignants supplémentaires pour nos écoles communales.

La Fédération Wallonie-Bruxelles offre aux écoles des moyens supplémentaires pour l'accompagnement personnalisé. La Commune d'Ixelles complète sur son propre budget pour atteindre la moyenne de 8 périodes par classe.

**Un nouveau cours d' "éveil aux langues" pour les 3<sup>ème</sup> maternelle, 1<sup>ère</sup> primaire et 2<sup>ème</sup> primaire intégrant le néerlandais**

A la rentrée scolaire, un nouveau cours « d'éveil aux langues » sera proposé dans la grille horaire des troisième maternelle, première primaire et deuxième primaire. Ce nouveau cours fera partie du nouveau référentiel et sera assuré par le titulaire de classe. Il familiarisera les élèves aux langues étrangères.

Les cours de néerlandais qui étaient dispensés par un enseignant de néerlandais et qui s'ajoutaient à la grille seront donc intégrés à ce nouveau cours en troisième maternelle, 1e et 2e primaire. En 3ième et 4ième primaires, il y aura 3 heures de cours de néerlandais données par un enseignant de néerlandais. En 5ième et 6ième, il y aura 5 heures.

### **Un Parcours d'Education Culturelle et Artistique comprenant la musique**

La mise en oeuvre du Parcours d'Education Culturelle et Artistique est une identité forte de nos écoles communales. A Ixelles, nous disposons depuis de nombreuses années d'un emploi de "responsable de l'éducation culturelle et artistique", d'un budget annuel conséquent pour les sorties culturelles ainsi que de nombreuses collaborations avec les institutions culturelles ixelloises, bruxelloises et belges.

Le Pacte pour un Enseignement d'Excellence souhaite également renforcer l'éducation culturelle et artistique par la mise en oeuvre d'un Parcours d'Education Culturelle et Artistique. Les cours de musique seront intégrés à ce parcours et les enseignants de musique viendront soutenir les enseignants pour la mise en place de ce nouveau dispositif.

### **Nouvel horaire des cours : fin des cours le mercredi à 11h10 et accueil extrascolaire gratuit jusque midi**

Enfin, à la rentrée, le nombre d'heures de cours hebdomadaires sera harmonisé pour toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. A Ixelles, cet enjeu pédagogique majeur se traduit par quelques modifications des heures de cours durant la semaine. Le nouvel horaire est repris intégralement ci-dessous.

Concrètement, les heures de début de cours ne changeront pas. Elles resteront identiques pour toutes les années de primaire. Les heures de fin de cours ne changeront pas, sauf le mercredi, et seront identiques pour toutes les années primaires.

Le mercredi, les cours se termineront à 11h10. Les élèves pourront tout de suite être pris en charge par l'accueil extrascolaire gratuitement jusqu'à midi. Ensuite, l'accueil extrascolaire habituel se poursuivra à partir de midi aux tarifs habituels. Les parents pourront, s'ils le souhaitent, venir chercher leur enfant dès 11h10.

Enfin, les heures de cours de récréation seront modifiées pour les 1ère et 2ième primaire ainsi que pour les 5ième et 6ième primaire.

	Lundi-Mardi	Mercredi	Jeudi-Vendredi
Maternelles	8h25-12h ----- 13h35-15h30	8h25-10h55	8h25-12h ----- 13h35-15h30
P1-P2	8h25-12h ----- 13h25-15h30	8h25-11h10	8h25-12h ----- 13h45-15h30
P3-P4	8h25-12h ----- 13h25-15h30	8h25-11h10	8h25-12h ----- 13h25-15h30
P5-P6	8h25-12h 13h-15h30	8h25-11h10	8h25-12h 13h-15h30

Ces différentes évolutions peuvent amener des questions, nous nous tenons, bien entendu, à votre entière disposition pour y répondre et vous apporter tous les éclaircissements nécessaires.

Nous espérons que les améliorations présentées rencontreront votre assentiment et participeront à accroître l'adhésion à notre enseignement communal. Nous vous souhaitons une excellente fin d'année scolaire et vous prions de croire, chers parents, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Directrice de l'Instruction  
publique,



Hélène JACQMIN.

Echevin de l'Instruction  
publique,



Romain DE REUSME.